

## Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 28 mars 2024

### Relevé de décisions

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, dûment convoqué, s'est réuni dans ses locaux, commune de Belmont-Tramonet, sous la présidence de M. Guy DUMOLLARD, Président.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 18

Date de la convocation : 15/03/2023

Nombre de délégués présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 16

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy Dumollard, Martine GOJON, François MOIROUD, Virginie GIROD, Martine GOJON, Laurence BOIRON et Patrick MILLION-BRODAZ	
Communauté de communes Val Guiers	Paul REGALLET, Georges CAGNIN, Jean-Claude PARAVY et Jean-Pierre DREVET SANTIQUÉ	Christian CEVOZ-MAMI
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Thomas ILBERT, Frédéric THOUIRAT, Christophe VEUILLET, Marie-Lise Marchais et Pascal ZUCCHERO	

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Myriam FERRARI, Claude LESAGE et Daniel TAIN.

Excusés : Nicolas VERGUET, Philippe PERSON, André BOIS, Yves BERTHIER,

Pouvoirs : Yves BERTHIER à Paul REGALLET, André BOIS à Thomas ILBERT

**Préalable : Le compte rendu du Comité syndical du 21 février est validé.**

Le Président ouvre la séance en indiquant la nécessaire mise en conformité quant à un membre du Bureau suite à la démission du Président de la CCLA, André BOIS. Il demande aux membres du Comité syndical d'accueillir le nouveau Président de la CCLA, Pascal ZUCCHERO, pour prendre la place de 7ème membre du Bureau syndical en remplacement d'André Bois. Il remercie André BOIS pour sa collaboration tout au long de son mandat et félicite Pascal ZUCCHERO pour ses nouvelles fonctions.

La **délibération** de changement d'un membre du Bureau syndical est validée à l'unanimité en ce sens lors de cette séance.

#### 1- Actualités

- **Mobilité** : Un point d'information est présenté aux élus par la chargée de mission mobilité, Claire BELET. Il s'agit d'un point d'étape entre la clôture du programme Avelo2 qui a nécessité l'embauche d'une chargée de mission avec le déploiement de la politique cyclable et le lancement d'AMICI (Alcotra), nouveau projet européen dont le SMAPS est lauréat (Annexe 1).

#### ✓ **Rappel - Fin du programme AVELO2 2022-2024**

Le programme Avelo2 porté par le SMAPS à l'échelle des 3 Communautés de communes a démarré en 2022 et touchera à sa fin en juin 2024. Avec un budget total prévisionnel de 339 112 €, il se compose d'un soutien de l'Ademe, du programme Leader et du Département à hauteur de 245 444 € de subventions pour le territoire, et de 46 500 € financés par les 3 EPCI sur les exercices 2023 et 2024 (soit 18 000 € par EPCI sur deux ans). AVELO2, outre l'embauche d'un chargé de mission Mobilité, a permis un déploiement significatif de la politique du vélo au quotidien en Avant-Pays Savoyard : réalisation d'études d'aménagements cyclables (CCVG - traversée de la Baronnie, CCLA Rive est du Lac d'Aiguebelette, CCY Saint-Jean de Chevelu et Yenne), mais aussi création d'un service de mise à disposition de Vélo à Assistance

Électrique avec accompagnement de 4 mois pour un parc acquis de 17 Vélos. Enfin, pour sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la pratique, il a permis le déploiement d'animations et du "Défi des écoliers", qui touchera plus de 1600 élèves en 2024. A ce jour, la modélisation d'un futur service de mise à disposition de vélos sur les trois Communautés de communes est à l'étude avec un groupe de travail, qui présentera ses propositions dans les Bureaux communautaires en juin.

#### ✓ **Nouveau projet mobilité AMICI 2024-2026**

Le SMAPS a préparé sa candidature en 2023 en travail étroit avec chaque intercommunalité pour un projet simple de coopération franco-italienne du programme ALCOTRA. Ce projet nommé "AMICI" a été lauréat, avec pour chef de file la Città Metropolitana / Ville métropolitaine de Turin, et avec comme partenaires l'Union Val di Susa et l'Agglomération d'Arlyère en France et démarre donc ce début d'année. Doté d'un budget prévisionnel de 680 625 € avec 80 % de recettes FEADER, il porte un objectif double : diffuser une nouvelle culture de la mobilité et sensibiliser tous les acteurs et favoriser les alternatives à la voiture individuelle dans nos territoires ruraux péri-urbains. Pour les 3 EPCI, cela pourrait représenter un potentiel de 390 000 € de recettes FEADER si 20% d'autofinancement sont assumés (soit 78 000 € sur 3 ans sur 3 EPCI, soit 8 670 € annuels par EPCI). Les projets prévisionnels en réalisation par les EPCI portent sur le lancement d'un Transport A la Demande / Déploiement du covoiturage (arrêts et lignes de covoiturage) / Création d'itinéraires cyclables. Le SMAPS porterait le plan d'action transversal des animations territoriales, de l'ingénierie, de l'appui au montage et communication des projets d'EPCI, et coopération avec l'Italie.

La Vice-présidente aux mobilités revient sur le parcours et le travail réalisé par la chargée de mission depuis son arrivée et notamment sur la mise en œuvre du Schéma directeur cyclable avec la réalisation d'actions concrètes mises en place sur ce programme.

Elle évoque également les difficultés dans la mise en œuvre de la politique de covoiturage → Nécessité de changer le comportement des automobilistes ainsi que les habitudes de déplacements. Elle interpelle le Vice-président au tourisme sur les financements liés à la phase d'expérimentation du covoiturage sur l'Avant-Pays Savoyard.

**Objectif** : Poursuite des actions de mobilités pour désengorger le flux de voitures autour de l'agglomération et la pratique de la voiture individuelle.

➤ **Tourisme** : Introduction par le Vice-président au tourisme. Il revient sur la problématique évoquée par la Vice-présidente aux mobilités et rappelle que la compétence transports relève plus particulièrement de la Région. Il confirme que le département reste sensible à cette problématique en souhaitant prendre une part active dans les discussions et projets à l'échelle de la Savoie.

#### ✓ **Vélo Route des 5 lacs (voir Annexe 2)**

Poursuite de l'actualité sur la Vélo Route des 5 lacs par le Chargé de mission Christophe MAUREL.

Agenda rencontres à venir fin avril avec la Région + offre touristique à développer.

**Pilotage** : Région Auvergne Rhône Alpes pour l'ensemble du tracé entre le Léman et Paladru

**Objectif** : créer une offre vélo-touristique reliant les 5 lacs Léman-Annecy – Bourget – Aiguebelette - Paladru Une véloroute qui se distingue par un profil sportif avec un relief assez marqué. (Mont Sion, Alby-sur-Chéran, Bourdeau, Mont Tournier, Valdaine...).

**14 Communes traversées en Avant-pays Savoyard** : St-Jean-de-Chevelu, Yenne, Traize, Loieux, St-Pierre d'Alvey, Gerbaix, Marcieux, Novalaise, Nances, St-Alban-de-Montbel.

Il s'agit de réaliser une boucle au sud pour relier le lac de Paladru. Rappel → **52 Km en Avant-Pays- Savoyard dont** : 34 Km entre galerie vélo du Chat et Lépin-gare, 11 km de liaison avec Chartreuse et 7 km de liaison avec la Valdaine + liaison avec la ViaRhôna par Pierre-Châtel (3km)

**Région** : Maître d'ouvrage sur l'ensemble de l'itinéraire pour les études et la réalisation des infrastructures

**Département de la Savoie** : Maître d'ouvrage pour la liaison entre la galerie du Chat et Yenne le long de la RD1504.

## 2- Délibérations

### ➤ **Budget : vote du BP 2024 et évolution des cotisations des membres (voir Annexe 3)**

Le Budget est présenté en détails par la Directrice du SMAPS, Armelle DEVINANT.

Le Président indique que compte tenu de l'évolution des charges par rapport aux ressources propres, il est proposé d'augmenter les cotisations des membres de 11 à 14 € par habitant.

Avec cette évolution et tous les ajustements budgétaires par domaines d'intervention, la section de fonctionnement est tout juste équilibrée. La section d'investissement quant à elle, est excédentaire, malgré le transfert à hauteur des amortissements à la section de fonctionnement (64 K€)

Il est précisé que le budget a fait l'objet d'échanges avec le Trésor public et que quelques dernières corrections ont été apportées suite au changement de norme en M57.

La prime inflation est fléchée sur une augmentation de la charge de personnel et non sur la ligne des dépenses imprévues.

#### **Délibérations associées :**

- Remplacement d'un membre du Bureau suite démission Président CCLA : validée à l'unanimité
- Vote du BP et cotisations des EPCI membres (14€/habitant) : validée à l'unanimité
- Reprise de dotation aux amortissements : validée à l'unanimité
- Constitution d'une provision pour risques et charges / contrat chaleur renouvelable : validée à l'unanimité

### ➤ **Réunion des 3 Bureaux : Echanges sur les conclusions de la réunion du 8 mars et suites à donner**

Conclusions principales :

- Besoin de faire évoluer les cotisations dès 2024 : délibération prise ce jour au SMAPS
- Besoin de travailler sur l'indexation des cotisations et sur d'autres solutions pour les prochaines années  
=> mission Smaps en 2024
- Besoin de poursuivre les travaux ensemble dans cette configuration 3 Bureaux : pour présenter les projets, objectifs et résultats par domaines d'intervention du Smaps : prévoir une réunion avant l'été
- Besoin de se caler sur des orientations pour l'avenir : retour des EPCI attendu
- Des résultats d'évaluation à présenter par domaine d'intervention (tant au SMAPS que dans les EPCI pour partage des informations) : à développer courant 2024

## 3- Questions diverses

### ● **Informations sur les décisions prises en Bureau syndical depuis le 21 février : 08/03**

2 délibérations :

#### ➤ **Lecture publique : demande de subventions à Savoie Biblio, Convention de projet et Fonds documentaires**

Le président rappelle que le SMAPS a signé une convention de partenariat (dite convention socle) avec Savoie biblio afin de continuer à bénéficier des services offerts par le Conseil Savoie Mont Blanc (délibération du 07/02/23),

et de pouvoir déposer des demandes de subvention. Pour cela, il est également nécessaire de signer une **convention de projets**. Selon l'article 1, cette convention a pour objet de soutenir la commune ou le groupement dans l'élaboration de projets de développement de la lecture publique, en prenant appui sur le règlement des aides en vigueur.

Il est précisé qu'il s'agit d'une Convention avec Savoie Biblio dite « cadre » qui permettra de déposer les demandes de subvention à Savoie biblio à l'issue de sa signature.

Dès lors, la première demande portera sur la Politique documentaire sur les fonds d'acquisitions qui sont demandés chaque année.

Ce projet de convention a été présenté aux élus lors du Comité Rezo Lire du 20 juin 2023 et approuvé à l'unanimité. Il s'agit de mettre en place :

- une **politique documentaire** commune
- des fonds tournants voués à compléter les collections existantes au sein des bibliothèques, tout en répondant aux attentes des usagers
- des collections accessibles
- un nouveau service de jeux de sociétés en bibliothèques

Les élus du Bureau valident la délibération à l'unanimité

#### ➤ **Mobilité : convention sur l'étude de sécurisation de St Jean de Chevelu (Avelo2)**

Considérant le programme d'actions du programme Avelo2 porté par le SMAPS qui consiste notamment à accompagner la mise en œuvre des études d'aménagements cyclables identifiés au schéma, et que le SMAPS a intégré à son plan d'action la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la sécurisation des mobilités douces entre la Base de Loisirs et l'Ecole de la commune de Saint-Jean de Chevelu le long de la RD210-E ;

Considérant que la commune a porté la Maîtrise d'ouvrage de cette étude en accord avec le SMAPS, que la mission a été lancée en janvier 2022 et livrée en septembre 2023 ;

Le Président informe que sur avis du Trésor public d'établir une convention de mandat entre le SMAPS et la Commune de Saint-Jean de Chevelu, il est nécessaire d'encadrer les opérations financières de règlement de la mission au bureau d'études de manière à rendre possible la perception des subventions prévues dans le contrat de financement avec l'ADEME. Ceci implique le règlement complet de la mission par le SMAPS à la Commune, dans le cadre d'une première convention de mandat dite « de facturation », puis d'une deuxième convention de mandat dite « de subventionnement ».

Le Président précise qu'il s'agit d'une simple régularisation, que le cadre était posé avec la commune et que Lorsqu'il s'agit d'une convention de mandat, le SMAPS joue le rôle de « boîte aux lettres ».

Les élus du Bureau valident la délibération à l'unanimité

- **Rappel des réunions ou événements à venir**

- 11 avril : séminaire organisé par le Département pour construire le projet Alcotra Climalab (atelier 10h30/16h30)

⇒ Participation de 2 élus au moins par EPCI pour cette journée sur ce projet

CCY : Laurence Boiron et Virginie Girod

CCVG : Y Berthier +

CCLA : C Veuillet + ML Marchais

- Culture : **En Avant le Printemps** : 31 mai et 1<sup>er</sup> juin à Yenne

Le programme a été finalisé aujourd'hui, diffusion des supports imminente

Réservez les dates !!!

Réunion 15 avril 18h30 en présence de Bruno + Membres toutes les commission culture au SMAPS

- Mai à vélo : programme à diffuser

Et puis aussi :

- **Lecture publique** : Sollicitation des Communes qui n'ont pas de bibliothèque et bénéficient des bib dans les communes voisines : attente des réponses en retour au courrier de sollicitation  
Participation sollicitée : 1.5 € par habitant – convention en cours

- **Réunion 21/03 sur le ZAN organisée par Métropole Savoie**

Etaient présents : Sénatrice, Maire Aix, Président métropole Savoie Thibaut Guigue,

Invités : Sylvia Pinel (ancienne ministre du logement) et Michel Heinrich (Président Fédé nationale des SCOT)

**Thèmes présentés :**

\_ ZAN : démarches prévues d'être lancées par Métropole Savoie pour atteindre les objectifs ZAN et pour cela comment ils envisagent de lancer la révision de leur SCOT pour y intégrer les éléments de la Loi Climat

\_ retour sur les démarches et efforts fonciers réalisés par Métropole Savoie depuis 2005

\_ avec les invités : comment respecter les principes de sobriété foncière inclus dans la Loi Climat et le ZAN

- **Prochaine réunion du Comité syndical : jeudi 27 juin à 18h30**

  
Syndicat mixte  
Avant-Pays Savoyard  
Parc d'activités Val Guiers  
73330 BELMONT TRAMONET  
Tél. 04 76 37 21 54 - Fax 04 76 37 21 60

Le Président  
Guy DUMOLLARD

